

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAINT PIERRE EN FAUCIGNY (Haute-Savoie)

Nombre de Conseillers :
 en exercice 27
 présents 19
 votants 25

OBJET :
N°DCM2024-07
Réhabilitation / Reconstruction du groupe scolaire de Toisinges : Validation de l'APD et du plan de financement

L'an deux mille vingt-quatre -----
 le sept mars à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY (74), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de M. Marin GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 février 2024

PRESENTS : Marin GAILLARD (Maire, Président) ; Valérie BOUVIER, Daniel BUFFLIER, Laurence PARROT-SCHOPPHOFF, Eddi ETIENNE, Guy DUJOURD'HUI, Jocelyne BURNIER, Dominique CORNET, Anne-Dominique VAUDEY, Dominique SAULNIER, Hervé MILESI, Jean-Philippe LANSARD, Valérie CHAUVIGNÉ, Stéphane BOUVARD, Laure CHESSEL-BUTTAY, Gaëlle RANGHIERO, Arnaud BOUVARD, Stéphanie CONTAT, Alexandre CHUARD.

ABSENTS REPRÉSENTÉS procurations : Jean-Claude BESSON, François GONON, Véronique COTTON, Nicolas TRUBERT, Fernand METRAL, Alexandre PESSEY-GIROD.

ABSENTS : Valentin VAUDEY, Léa LUTTRINGER.

SECRETAIRE : Jean-Philippe LANSARD est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération n°DCM2023-42 du 22 juin 2023, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la Réhabilitation/Reconstruction du groupe scolaire de Toisinges au groupement mené par l'Atelier Catherine BOIDEVAIX avec une enveloppe financière affectée aux travaux de 8,1 millions d'euros HT (valeur mai 2022), dont 3,05 millions pour la C.C.P.R. et 5,05 millions pour la commune.

La valeur prévisionnelle totale de l'opération en phase « ESQUISSE » était de 11.128.366 € HT.

La phase APD, validée le 23 février 2024, porte le montant à 11.596.462,11 € HT (valeur décembre 2023), dont 7.677.261,37 € pour la commune et 3.919.200,74 € pour la C.C.P.R.

Un dossier de demande de subvention a été déposé au titre de la DETR auprès de l'État qui demande que les assemblées délibérantes approuvent le plan de financement, à savoir, pour la commune :

- Subvention du Département :	200.000 €
- Subvention de la Région :	200.000 €
- Subvention de l'État :	400.000 €
- Subvention de la C.A.F. :	<u>38.100 €</u>
- Total des aides publiques demandées :	838.100 €

- Emprunt :	3.000.000,00 €
- Fonds propres :	3.839,161,37 €

Certifié exécutoire
 Télétransmis en Sous Préfecture le : 12/03/2024
 Publié le 12/03/2024
 Le Maire,
 Marin GAILLARD



Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité :

- Approuve le montant APD à 7.677.261,37 € HT pour la commune ;
- Approuve le plan de financement tel que détaillé ci-dessus ;
- Autorise le Maire à procéder à toutes démarches et formalités s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Marin GAILLARD



Le Secrétaire,
Jean-Philippe LANSARD

